

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Josiane Chevalier

Préfète de la Région Grand-Est

décerne le label

“ *Entreprise du Patrimoine Vivant* ” à

Hampiaux SAS



Le label « Entreprise du Patrimoine Vivant » a été créé par l'article 23 de la loi en faveur des PME du 2 août 2005 pour promouvoir le développement des entreprises détenant « un patrimoine économique, composé en particulier d'un savoir-faire rare renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité et circonscrit à un territoire ». Le label est décerné pour une période de cinq ans.



Liberté, Égalité, Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 24/07/2023

la Préfète

de la Région Grand-Est



Josiane CHEVALIER